

LE SUIVI MÉDICAL SUITE À UN ARRÊT DE TRAVAIL OU UNE ABSENCE

Arrêt de travail

Suivi suite à un arrêt de travail ou une absence

- Arrêt d'au moins 30 jours
- Maladie professionnelle
- Congé maternité

Jour de la reprise

Visite de pré-reprise

Pendant tout arrêt de travail de plus de 30 jours

8 jours après la reprise

Visite de reprise

Après une absence pour l'un des motifs suivant :

- Accident ou maladie d'origine non-professionnels ayant entraîné un arrêt de travail de plus de 60 jours
- Accident du travail ayant entraîné un arrêt d'au moins 30 jours
- Maladie professionnelle (quelle que soit sa durée)
- Congé maternité

Information

Pendant tout arrêt de travail de plus de 30 jours le salarié peut bénéficier d'un RDV de liaison avec l'employeur. Ce RDV n'est pas une visite médicale